

INFO / ARBITRAGE N° 74 JUIN/JUILLET 2009

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

Sommaire

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1 – Fibre optique | 8 – Duplicata de carte d'arbitre |
| 2 – Guide de l'Arbitre | 9 – Obligation pour les clubs |
| 3 – Jeunes arbitres et jeunes dirigeants | 10 – Arbitrage Tir en Campagne |
| 4 – Tir 3D et 3DI | 11 – Coachs et longues vues |
| 5 – Responsabilité des arbitres | 12 – Licences 2009/2010 |
| 6 – Palette | 13 – Arrow Head |
| 7 – Tir par équipes | 14 – Tenue de club |
| | 15 – Beursault |

Annexes :

Tir 3D et Tir 3DI

Catégories d'Age – Licences 2009/2010

Scores à réaliser pour l'obtention des Arrow Head

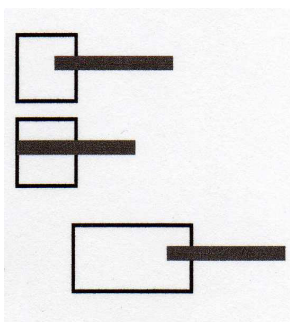
1. Fibre optique

Rappel : la longueur de la fibre optique (arcs classiques uniquement) doit avoir une longueur maximum de 2cm en ligne droite.

Longueur du tunnel 1cm, fibre optique 2cm, longueur totale 2,5cm

Longueur du tunnel 1cm, fibre optique 2cm, longueur totale 2cm

Longueur du tunnel 2cm, fibre optique 2cm, longueur totale 3,5cm



Sur la longueur totale du viseur, la fibre optique est un élément séparé qui peut avoir une longueur maxima de 2cm en ligne droite. Le support de la fibre optique (tunnel) doit avoir une longueur maxima de 2cm. Le tunnel et la fibre optique doivent être mesurés séparément.

Ainsi, les trois variations illustrées ci-dessus sont autorisées dans la mesure où la longueur de la fibre optique n'excède pas 2cm.

La fibre optique peut avoir une longueur supérieure à 2cm, mais elle doit se courber après la longueur maxima de 2cm en ligne droite.

(Interprétation de la FITA : Comité Technique en date du 13/05/2009).

2 Guide de l'Arbitre

Le Guide de l'Arbitre (Judge's Guide Book), nouvelle version 6.0 de 2009, peut maintenant être consulté sur le site de la FITA.

Ce document est en anglais et n'a pas été traduit. Pour ceux qui souhaitent le télécharger, il contient 108 pages.

3. Jeunes arbitres et jeunes dirigeants

Les jeunes dirigeants viennent de créer un nouveau site internet : www.jeunesffta.fr

4. Tir 3D et 3DI : poids des flèches et des pointes en division arc chasse et arc instinctif

Selon que l'on participe à une compétition 3D (règlement français) ou 3DI (règlement international), on trouve une différence dans le poids des flèches et des pointes :

- Règlement 3D français : le poids minimum d'une **flèche** doit être de 30g pour les hommes et 120g pour les femmes (*article A.3.4 du tir Nature*)
- Règlement 3DI, les flèches doivent être pourvues de **pointes** qui se vissent et dont le poids minimum est de 125 US grains pour les hommes et de 100 US grains pour les femmes (*article 11.10.3.2.6*).

A noter la concordance entre US grain et gramme : 1 grain = 0,065 gramme.

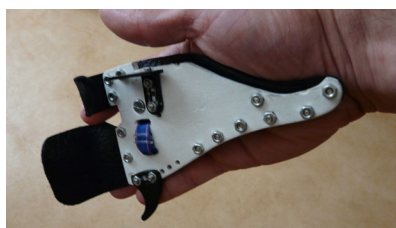
5. Responsabilité des arbitres

Rappel : un arbitre fédéral, qui vient d'être admis à son examen d'arbitre, est nommé « arbitre fédéral stagiaire, option ... ». Il peut assumer toutes les tâches de la fonction, à l'exception de la responsabilité des championnats de ligues ou de France.

Il deviendra « arbitre fédéral » après une période probatoire d'un an si aucun élément ne s'y oppose (*cf. les Règlements Généraux, article A.2.2.2*).

Rien ne s'oppose donc, à ce qu'un arbitre fédéral nouvellement admis puisse être responsable d'un championnat départemental ou d'une compétition sélective pour les championnats de France.

6. Palette



Cette palette, de fabrication personnelle, rappelle la palette SOMA. Elle ne peut pas être utilisée comme représentée par la photo. En effet, l'extrémité de cette palette est en contact avec l'articulation du poignet qui doit rester libre.

7. Tir par équipes : le coach

Le coach d'une équipe doit-il obligatoirement être du même club que les autres membres de l'équipe ?

Réponse : NON, le coach peut-être toute personne possédant une licence fédérale (contrôle au greffe avant le début de la compétition).

Par ailleurs, une équipe peut se présenter sans coach. Dans ce cas, un des trois ou quatre archers de l'équipe prend la responsabilité de son équipe, afin que l'arbitre sache à qui s'adresser durant le match, s'il y a une pénalité.

8. Duplicata de carte d'arbitres

La CNA, lors de sa réunion du 6 juin 2009, a précisé que toute demande de duplicata de carte d'arbitre doit transiter par le PCRA de la ligue qui la transmettra au secrétariat de la FFTA avec tous les éléments suivants :

- Si possible l'ancienne carte (même très abîmée)
- Les renseignements indispensables :
 - Nom, prénom, date de naissance
 - Adresse
 - N° de licence
 - Date et lieu de la prestation de serment
 - Option(s) détenue(s) avec date(s) d'obtention
- 2 photos d'identité
- Un chèque bancaire de 5,00 euros libellé au nom de la FFTA

Pour avoir tous ces renseignements très rapidement, il est sage que l'arbitre détienne une photocopie de sa carte d'arbitre.

9. Obligation pour les clubs de posséder un arbitre

Rappel : les clubs souhaitant organiser une compétition à partir de la saison estivale 2010 auront l'obligation de posséder, parmi leurs licenciés, un arbitre fédéral en activité (et non pas un candidat arbitre ou un arbitre assistant).

Les PCRA et les arbitres responsables départementaux devront prendre une part active à l'établissement des calendriers des compétitions de leur ligue, afin que ne soient présentés à la FFTA que des organisateurs respectueux de cette règle.

C'est en septembre 2009 que les ligues devront établir leur calendrier pour les compétitions en extérieur de 2010.

10. Arbitrage tir en campagne

Il apparaît que bon nombre de concours tir en campagne ne respectent pas nos règlements, en particulier le total des distances à mettre en place sur les parcours aux distances inconnues.

Pour un parcours de 12 cibles distances inconnues, ce total des distances doit se trouver dans la fourchette suivante :

- Piquets rouges : entre 300 et 330m
- Piquets bleus : entre 220 et 244m
- Piquets blancs : entre 192 et 212m

Ces distances sont à doubler pour un parcours de 24 postes aux distances inconnues.

(cf. *Règlement Français du tir en campagne*, article C.1 .1, § « implantation des parcours »).

Il est demandé aux arbitres d'être vigilants. Avant leur inspection du terrain, ils doivent se faire remettre le plan du parcours et une fiche sur laquelle l'organisateur aura précisé les distances de chaque poste de tir. Si la règle concernant le total des distances inconnues n'est pas respectée, les arbitres doivent le noter dans le rapport d'arbitrage et transmettre une copie de ce document à la FFTA à l'intention de la CNA.

11. Coachs et longues vues

Il est assez regrettable que des incidents ou discussions houleuses aient encore pour sujet l'utilisation des longues vues par les coachs lors des compétitions par équipes (Fita, salle).

Depuis le 1^{er} septembre 2008, et cela a été rappelé de nombreuses fois dans les Info/Arbitrages depuis juillet 2008 :

- l'équipe de 3 archers, dans la zone d'équipe, a le droit d'utiliser une longue vue (ou des jumelles) sur pieds (généralement l'équipe n'utilise qu'une longue vue, mais ce nombre n'est pas limité)
- le coach, dans son emplacement, a le droit d'utiliser une longue vue (ou des jumelles) sur pieds
- l'archer remplaçant, dans son emplacement, a le droit d'utiliser une longue vue (ou des jumelles) sur pieds. Il a également le droit de parler avec les archers de son équipe et avec le coach : donc il a le droit d'annoncer les valeurs de flèches.

Cf. le Manuel de l'Arbitre, Règlement Français du tir en extérieur, article C.3.7, dernier §, dernier point de la "Note importante".

On pourrait penser que cet article est en contradiction avec l'article A.11.4 du Règlement international : c'est une mauvaise interprétation, l'article A.11.4 faisant référence uniquement aux Jeux Olympiques et aux championnats du monde.

12. Licences 2009/2010

Vous trouverez en annexe le tableau des catégories d'âge pour la prise de licence de la saison 2009/2010.

13. Arrow Head

Vous trouverez en annexe, les nouveaux tableaux de scores à réaliser pour l'obtention des ARROW HEAD, distinctions internationales pour le tir en campagne.

14. Tenue de club

Rappel : lors des compétitions nationales (championnats de France, D1, DNAP, etc ...) les compétiteurs doivent porter une tenue blanche ou leur tenue de club. Sur les tenues de clubs peut apparaître de la publicité : les surfaces (maximum 400cm²) s'entendent tous sponsors confondus, ceux du club comme les sponsors personnels.

Cf. le Manuel de l'Arbitre, Règlements Généraux, article E.2).

15. Beursault

Un archer peut-il tirer avec 2 arcs : l'un pour tirer sur la butte d'attaque, l'autre pour tirer sur la butte maîtresse ?

Réponse : NON. En effet, si l'archer tire avec 2 arcs, il peut régler le viseur de son arc pour l'aller et régler le viseur de son deuxième arc pour le retour, sans avoir à changer. Cela dénature le Beursault dont l'une des spécificités est la différence des conditions de tir entre les deux buttes.

TIR 3.D. et TIR 3.D.I.

Note à l'intention des archers, organisateurs et arbitres

Depuis la création du 3DI, nous faisons le constat suivant.

Il n'y a que très peu de concours 3DI organisés en France.

De nombreux archers pensent que ces concours ne les concernent pas, qu'ils sont réservés à une élite : les candidats aux équipes de France.

Donc peu d'archers nature ou 3D ont participé à un concours 3DI et à l'inverse ceux qui voudraient s'entraîner dans cette discipline ont beaucoup de mal à le faire.

Le Comité Directeur d'octobre 2008 dans un but de promotion du Tir 3DI a donc autorisé les archers, au lendemain des championnats de France 2009 et pour une période d'un an, à tirer selon le règlement 3DI lors des concours 3D.

En pratique, lors de son inscription au greffe lors de tout concours 3D en France, durant la saison sportive 2009/2010, l'archer choisira s'il tire en 3D ou en 3DI.

S'il choisit 3D aucun changement.

S'il choisit 3DI :

- Il reçoit une feuille de marque 3DI,
- Il ne tire qu'une flèche par cible,
- Il n'est pas classé au concours 3D, cependant l'organisateur à la possibilité de réaliser ou non un classement 3DI avec éventuellement des récompenses.

Ses résultats seront envoyés par l'organisateur directement à Stéphane MUTEAUX qui effectuera le classement national 3DI, lequel aura un lien de consultation sur le site fédéral*.

Stéphane MUTEAUX

21 le Clos des Chênes

13710 FUVEAU

Stephane.muteaux@orange.fr

* Il est conseillé aux archers de veiller à ce que cela soit fait.

CATEGORIES D'AGE

Licences 2009/2010

Type de licence	Etre né	Catégorie
ADULTE	Avant le 01.01.1951 Entre le 01.01.1951 et le 31.12.1960 Entre le 01.01.1961 et le 31.12.1991	Super vétéran (SV) Vétéran (V) Senior (S)
JEUNE	Entre le 01.01.1992 et le 31.12.1993 Entre le 01.01.1994 et le 31.12.1995 Entre le 01.01.1996 et le 31.12.1997 Entre le 01.01.1998 et le 31.12.1999	Junior (J) Cadet (C) Minime (M) Benjamin (B)
POUSSIN	Après le 01.01.2000	Poussin (P) (10 ans et moins)

SCORES A REALISER POUR L'OBTENTION DES ARROW HEAD

	ARROW HEAD - ARCS RECURVE													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	219	196	256	229	292	261	329	294	365	327	402	359	438	392
Brun	244	227	285	265	325	303	366	341	407	378	447	416	488	454
Gris	265	249	309	291	353	332	398	374	442	415	486	457	530	498
Noir	291	279	340	326	388	372	437	419	485	465	534	512	582	558
Blanc	313	302	365	352	417	403	470	453	522	503	574	554	626	604
Argent	338	323	394	377	451	431	507	485	563	538	620	592	676	646
Or	350	339	408	396	467	452	525	509	583	565	642	622	700	678

	ARROW HEAD - ARCS NUS													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	191	182	223	212	255	243	287	273	318	303	350	334	382	364
Brun	230	198	268	231	307	264	345	297	383	330	422	363	460	396
Gris	250	226	292	264	333	301	375	339	417	377	458	414	500	452
Noir	273	250	319	292	364	333	410	375	455	417	501	458	546	500
Blanc	294	275	343	321	392	367	441	413	490	458	539	504	588	550
Argent	316	299	369	349	421	399	474	449	527	498	579	548	632	598
Or	335	312	391	364	447	416	503	468	558	520	614	572	670	624

	ARROW HEAD - ARCS COMPOUND													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	292	275	341	321	389	367	438	413	487	458	535	504	584	550
Brun	313	301	365	351	417	401	470	452	522	502	574	552	626	602
Gris	331	318	386	371	441	424	497	477	552	530	607	583	662	636
Noir	351	338	410	394	468	451	527	507	585	563	644	620	702	676
Blanc	371	357	433	417	495	476	557	536	618	595	680	655	742	714
Argent	389	377	454	440	519	503	584	566	648	628	713	691	778	754
Or	399	388	466	453	532	517	599	582	665	647	732	711	798	776

Application au 01/04/2009